



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/WP/L.125
1^{er} février 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme

Quarante-huitième session
Genève, 29-31 janvier 2007
Point 3 de l'ordre du jour

**EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL: PROJET DE BUDGET-PROGRAMME
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009**

Conclusions concertées*

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

Ayant examiné l'avant-projet de programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2008-2009, compte tenu du fait qu'il faudra peut-être réviser le programme, notamment après la douzième session de la Conférence, qui doit avoir lieu en avril 2008,

1. *Prend note* du document TD/B/WP/L.123 et *prie* le Secrétaire général de la CNUCED de communiquer au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour examen, les révisions proposées par le Groupe de travail dans le document TD/B/WP/L.123/Rev.1;

2. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED de prendre en considération les observations faites par les délégations pendant la session lorsqu'il mettra en œuvre le programme;

* Adoptées par le Groupe de travail à sa séance plénière de clôture, le 31 janvier 2007.

3. *Demande* au secrétariat de ne ménager aucun effort pour assurer la publication dans les délais des documents de pré-session ainsi que leur traduction en temps voulu dans toutes les langues officielles de l'ONU, pour faciliter leur examen aux futures réunions intergouvernementales;

4. *Demande également* au secrétariat de ne ménager aucun effort pour faire en sorte que les principales publications de la CNUCED, en particulier celles qui doivent être examinées par le Conseil du commerce et du développement et ses organes subsidiaires, soient traduites dans toutes les langues officielles de l'ONU le plus tôt possible, eu égard aux intérêts des États membres;

5. *Rappelle* le paragraphe 3 des conclusions concertées figurant dans le document TD/B/WP/179 ainsi que le paragraphe 2 des conclusions concertées publiées sous la cote TD/B/WP/183, et *demande de nouveau* au secrétariat d'établir sans tarder une note explicative facile à comprendre, inspirée du fascicule sur le budget, mentionnant les liens entre les activités des différents sous-programmes, indiquant clairement les nouvelles activités prévues et donnant des renseignements sur les produits de chaque sous-programme et la façon dont ils contribuent aux réalisations escomptées;

6. *Demande* au secrétariat de redoubler d'efforts pour améliorer la mise au point et l'utilisation d'indicateurs de succès, en utilisant des outils de gestion axée sur les résultats qui ont fait leurs preuves et sont conformes aux normes et pratiques de l'ONU, pour permettre de mesurer plus efficacement l'exécution des activités des différents sous-programmes, et d'améliorer le projet de budget-programme lui-même pour le rendre plus clair et plus accessible, de façon à pouvoir évaluer correctement l'impact des activités de la CNUCED;

7. *Demande* au secrétariat d'accompagner le projet de budget-programme d'une note explicative sur les méthodes utilisées pour établir les indicateurs de succès et d'autres importants outils de mesure;

8. *Demande* au secrétariat de fournir des données quantitatives adéquates sur le projet de programme de travail, notamment des estimations concernant les activités d'assistance technique, avec indication de leurs sources de financement;

9. *Souligne* qu'il est important de respecter les décisions ou conclusions concertées antérieures et d'en tenir dûment compte dans le projet de budget-programme;
10. *Demande* au secrétariat de présenter de façon explicite et cohérente aux États membres, pour examen, toute proposition visant à inscrire au budget ordinaire des activités jusqu'alors expressément financées par des contributions volontaires;
11. *Entend examiner* à la reprise de sa session le chapitre relatif à la CNUCED du projet de budget-programme de l'ONU, sur la base d'informations précises et complètes, eu égard aux règles et règlements de l'ONU applicables en la matière;
12. *Prie* instamment la CNUCED d'étudier plus avant les modalités d'un financement prévisible et viable de la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions intergouvernementales de la CNUCED, et *décide* de poursuivre l'examen de la question;
13. *Demande* au secrétariat d'organiser des réunions d'information avant les sessions du Groupe de travail, pour aider les États membres à mieux comprendre les processus budgétaires de l'ONU et de la CNUCED ainsi que les documents présentés au Groupe;
14. Considérant le transfert récent du programme relatif à l'Afrique au sous-programme concernant l'Afrique, les pays les moins avancés et les programmes spéciaux, *prie* le secrétariat de veiller à ce que sa capacité d'obtenir les produits requis ne soit pas amoindrie;
15. *Souligne* que toutes les activités, tous les programmes et tous les projets inscrits au budget-programme du nouvel exercice biennal devraient être conçus et exécutés en fonction des besoins et selon le principe d'une répartition géographique équitable des ressources entre toutes les régions en développement et les pays en transition.
